

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Lundi 27 Avril 2015 à 20 heures 30

L'an deux mil quinze, le **LUNDI 27 AVRIL**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU –

- Cécile CHEVREUIL – Thérèse LETOURNEAU-DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT – Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Jean-Luc DELLIERE — Richard GAUTIER - Aurélie VULLO STIENNE – Meggie GENDROT - Julie CHARPENTIER – Jean-Yves SALIOU – Alain LUCAS - Françoise PIAU

Absents excusés :

Michel BOUILLON ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ

Stéphanie HERVAGAULT

Convocation du 23 avril 2015

Secrétaire : Jean-Luc DELLIERE

Sans observation, le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2015 est approuvé

**Question 1**  
**Délib 2015-04-35**

**INSTALLATION CONSEILLERE MUNICIPALE**  
**DESIGNATION DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a pris acte de la démission de ses fonctions de Mireille THEBERT conseillère municipale.

IL précise que depuis la mise en place de l'élection des conseillers municipaux au scrutin de liste au dernier renouvellement (communes de + 1 000 habitants), Madame Mireille THEBERT est suppléée dans ses fonctions par Julie CHARPENTIER, candidate de sexe féminin suivante sur la liste « AGIR ET SERVIR ENSEMBLE » qui accepte et la déclare installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Madame Julie CHARPENTIER est désignée membre de la commission communale « Agricole et Assainissement.

Monsieur Lilian BEGUE membre de la Commission Communale Agricole et Assainissement est désigné Responsable Adjoint.

**Séance levée le temps de présentation par Eric MEDARD de son futur livre «Passeurs de lunes »**

**Question 2**  
**délib 2015-04-36**

**AIRE DE STATIONNEMENT RUE DU TRIANON : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aire de stationnements rue du Trianon et du lancement de la consultation pour la passation d'un marché de travaux en procédure adaptée (art 28 du CMP) avec publicité dans un journal d'annonces légales (Ouest France) et le site de achatspublics53.

7 entreprises ont remis une offre

– ESTIMATION TTC hors éclairage : 79 200 €

Entreprises	Offres de base	Offres définitives
LEMEE TP – 35 Saint-Sauveur des Landes	68 326.80	70 806.60
TPB – 35 Vitré	69 808.20	/
FTPB – 53 Saint-Pierre-la-Cour	65 730.18	70 680.00
ELB – 53 Brée	59 971.80	57 000.00
PIGEON – 53 Renazé	65 832.48	68 142.54
BENOIT MAURICE TP – 53 Bonchamp	83 762.75	84 000.00
SECHE – 53 Le Bourgneuf-la-Forêt	60 063.96	57 510.00

Les offres définitives prennent en compte les observations du service d'Architecture et du Patrimoine considérant que l'emplacement du projet est situé à l'intérieur du périmètre de protection du château de Fresnay.

Après présentation de l'analyse au regard des critères définis et hiérarchisés dans le règlement de consultation à savoir :

Prix des prestations : /60 - Valeur technique : /40

Le Conseil Municipal unanime

**DECIDE** de retenir l'entreprise SECHE du Bourgneuf-la-Forêt

pour un montant de travaux de ..... **57 510,00 € TTC**

**AUTORISE** le Maire à signer le marché de travaux.

Pour l'éclairage de cet espace, il est proposé une orientation vers des lampes basse consommation.

Jean-Yves SALIOU s'interroge sur la nécessité de maintenir l'éclairage jusqu'à 2 heures du matin les vendredis et samedis soirs et /ou dès 6 heures le matin.

L'éclairage, est un moyen dissuasif d'actes de vandalisme sur les bâtiments – dernièrement dégradations à l'abri bus, porte du local pétanque forcée – peut être une sécurité pour les personnes amenées à rentrer plus tardivement les fins de semaine etc...

Pour donner suite à cette observation, une enquête sera faite auprès des communes voisines.

<b>Question 3</b> délib 2015-04-37	<b>CLUB HOUSE – AVENANT AU MARCHE DE MENUISERIES INTERIEURES</b>					
---------------------------------------	--	--	--	--	--	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de travaux du lot menuiseries intérieures du Club House, à savoir

lots		Entreprise	n° Avenant	Montant Avenant HT	Montant marché initial HT	TOTAL HT	Description des travaux supplémentaires
n°	libellé						
6	Menuiseries intérieures	Entreprise LEBLANC Christophe	1	197,30	1 329,56	1 526,86	ajout de plinthes et 3 trappes de visite

Après présentation, le Conseil Municipal unanime **AUTORISE** le Maire à signer l' avenant à passer avec l'entreprise Christophe LEBLANC.

<b>Question 4</b>	<b>VESTIAIRES : INFORMATION TRAVAUX ET AIDES</b>
-------------------	--

Lors de la réunion de démarrage des travaux des vestiaires, il a été évoqué l'aménagement des fenêtres existantes (changement du simple vitrage) par le remplacement des menuiseries complètes sachant que sur la façade rue, seule une fenêtre sera conservée. Un avenant sera proposé à délibération dès réception de l'entreprise titulaire du lot.

Concernant ce projet, une aide de 13 800 € a été accordée par la Fédération Française du Football Amateur.

En attente de décision les aides de la DETR pour 4 773 € (qui pourrait être doublée) et du Conseil Départemental si le montant plancher n'est pas appliqué dès cette année (décision du Conseil Général d'octobre dernier) pourraient venir en complément.

<b>Question 5</b>	<b>PROJET CRECHE</b>
-------------------	----------------------

Monsieur le Maire donne compte-rendu de la rencontre du jeudi 16 avril en présence de 5 représentantes de « La Ritournelle », les membres de la commissions Enfance Jeunesse et Mesdames GAIARDO et BOULOGNE de la CAF

L'ouverture dans un premier temps d'une halte garderie date de 1996 : gestion associative avec 1 journée d'ouverture/semaine.

A ce jour 8 places CRECHE et 4 places HALTE GARDERIE (appelé également PLACES OCCASIONNELLES) avec un accueil qui peut aller jusqu'à 13 enfants – Le taux de fréquentation est à son maximum – quelques refus d'accueils depuis une année faute de places = liste d'attente.

Ouverture : 8 h – 18 h 30 à raison de 5 jours semaine

**Pour continuer cette activité, l'association est confrontée à une obligation de travaux :**

Locaux étroits limitant l'évolution de places

Fourniture depuis janvier des repas et couches

Souhait d'évolution de l'accueil vers 17 – 18 places – augmentation du créneau d'accueil de 7 h 30 à 19 h - préparation des repas sur place

**PARTIE INVESTISSEMENT :**

L'aménagement du rez de chaussée de l'ex mairie (environ 75 m), une extension d'environ 100 m2 avec préau ou coursive et cour sembleraient répondre aux besoins.

Aide de la CAF qui pourrait atteindre 80 % sur les coûts de bâtiments purs et aire de jeux et 8 à 10 % des frais de maîtrise d'œuvre

Le schéma des participations tendant à l'équilibre

Familles	<b>20 %</b>	CAF	<b>40 %</b>	C Départemental	<b>10 %</b>	Collectivités	<b>30 %</b>
----------	-------------	-----	-------------	-----------------	-------------	---------------	-------------

Proposition de la CAF : Prise en charge du besoin d'équilibre par la Commune qui pourrait intégrer cette dépense dans le CEJ avec aide de 55 % sur le prorata 5 ou 6/12<sup>ème</sup> ; A la commune de solliciter la participation auprès des Cnautés de Cnes ou communes à familles bénéficiaires du service.

L'observation sur les limites du bâtiment de l'ex mairie avec extension est posée.

Partir sur un projet totalement neuf amènera à un investissement plus important sans certitude d'une fréquentation constante à 17 à 18 places enfants.

1/3 des enfants sont domiciliés dans les communes voisines de la Communauté de Communes de l'Ernée laquelle envisage également un agrandissement de sa structure.

L'exploitation de la crèche s'équilibre mais reste fragile avec l'ajout depuis janvier dernier des repas et fournitures des couches. De plus, une ouverture à 17 / 18 places amènera au recrutement d'une personne supplémentaire.

Aussi, il est demandé à l'Association de réaliser une prospective financière avec les éléments ci-dessus et de rencontrer la DSV afin d'avoir une approche des règles sanitaires de préparations des repas qui pourraient être demandées.

La prochaine rencontre est prévue le 21 mai

<b>Question 6</b> délib 2015-04-38 délib 2015-04-39 délib 2015-04-40	<b>SUPPRESSION DE DEUX REGIES DE RECETTES ET INSTAURATION D'UNE NOUVELLE REGIE DELEGATION AU MAIRE FIXATION DES PARTICIPATIONS</b>
---	--

Monsieur le Maire expose que suite à l'informatisation des services du restaurant scolaire et périscolaire avec le passage en mode de facturation et paiement par les usagers directement auprès du Trésor Public, il y a lieu de supprimer les deux régie de recettes « CANTINE – GARDERIE » et « SERVICES ACCUEIL LOISIRS – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES,

De plus, il propose la création d'une nouvelle régie permettant l'encaissement des participations liées aux activités d'animation locales telles que fêtes, marchés de noël et autres, spectacles organisées par la commune,

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE :

- de supprimer les régie de recettes des services « CANTINE - GARDERIE » et « SERVICES ACCUEIL LOISIRS – TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES » à effet du 1<sup>er</sup> mai 2015

- de créer une régie de recettes pour l'encaissement des PARTICIPATIONS AUX ACTIVITES/STANDS LORS DE FETES, GRANDES MANIFESTATIONS LOCALES, MARCHES, SPECTACLES, REPAS et d'en FIXER les tarifs par arrêté municipal lorsque ceux-ci sont inférieurs à 100 € prix unitaire.

- **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tout acte utile à l'exécution de ces décisions.

#### Question 7

#### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Suite à l'observation d'une baisse de fréquentation et du nombre de prêts à la bibliothèque depuis septembre dernier (peu de public le mercredi matin), un sondage a été réalisé pour connaître les heures d'ouverture pendant lesquelles les lecteurs seraient susceptibles de s'y rendre.

Après dépouillement, l'équipe bibliothèque propose les horaires d'ouverture suivants à compter de la rentrée de septembre :

	matin	Après-midi
<b>Lundi</b>		15 h 45 – 18 h 30
<b>Mercredi</b>		15 h – 18 h 30
<b>Vendredi</b>		15 h 45 – 18 h 30
<b>Samedi</b>	10 h – 12 h	

Soit un total d'ouverture de 11 h pour 9 h actuellement

Avis favorable du Conseil Municipal.

#### Question 8

#### LOGO MAIRIE

Après une présentation des 11 propositions de logo faites par Monsieur LECLERC de Dynberry, le Conseil Municipal par 17 oui et 1 abstention confirme le choix 11

#### QUESTIONS DIVERSES

##### Guide Artisans/Commerçants

La Commune est sollicitée par POINT COM pour l'insertion d'une page ou ½ page d'information de la Commune dans un magazine « Guide des commerçants /artisans /industriels » sur lequel figureraient les entreprises acceptant d'insérer un article de présentation de leur activité moyennant une prestation financière.

Le prix de la page complète est de 300 € et de la ½ page : 200 €.

Après présentation du modèle de guide, par un vote à mains levées 4 OUI - 9 NON -5 ABSTENTIONS, il n'y aura pas d'article concernant la commune

##### Achat véhicule utilitaire service technique

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir un nouveau véhicule en remplacement de l'express.

A ce jour l'entretien des véhicules est assuré pour le camion par le garage COURNEZ et l'express par le garage BARRAIS. Lors de l'achat du camion seul le garage COURNEZ a été sollicité.

Aussi sans objection des membres présents, il sera demandé au garage BARRAIS de faire des propositions de véhicules en remplacement de l'express.

Echéance électorale : REGIONALES le 6 et 13 décembre 2015

Séance levée à 23 h 15